Checklist d’inspection piscine pour propriétaires

Consigner l’état visible et les questions pour un inspecteur qualifié. Cette visite de propriétaire n’est pas une inspection d’achat, de construction, électrique ou de conformité. Cocher signifie avoir observé et consigné, pas avoir validé le composant.

Date / état de fonctionnement: _____ Consigné par: _____ Propriété / référence: _____

Avant de commencer

- Préparer téléphone ou carnet, notices disponibles et historique d’entretien. Noter date, état de fonctionnement et zones inaccessibles ; ne pas deviner leur état.
- Rester sur les passages accessibles. Ne pas entrer dans l’eau, vider la piscine, retirer couvertures ou protections, ouvrir appareils ou tableaux électriques, manœuvrer des vannes ni redémarrer des systèmes arrêtés ou hivernés.
- Interdire l’accès en cas de défaut de sécurité visible. Faire évaluer par des professionnels les problèmes électriques, de gaz, de structure, d’aspiration ou les fuites suspectées. Utiliser la checklist de sécurité avant la baignade.

Consigner le contexte

☐ **Noter le type de piscine et son état actuel (Essentiel)**

Noter construction, équipements et systèmes en marche, arrêtés ou hivernés. Préciser les éléments inaccessibles ou non observés.

☐ **Rassembler notices et historique d’entretien disponibles (Essentiel)**

Lister réparations connues, problèmes récurrents et références des appareils. Demander les documents manquants au propriétaire ou au prestataire ; leur absence ne constitue ni réussite ni échec.

☐ **Confirmer le périmètre de l’inspection professionnelle (Si applicable)**

En préparation d’un achat, d’une remise ou d’une inspection professionnelle.

Pour un achat ou une évaluation formelle, convenir par écrit du périmètre, des exclusions et des recours aux spécialistes avec un inspecteur qualifié. Ne pas supposer qu’une inspection générale du logement inclut la piscine.

Faire le tour du bassin

☐ **Consigner les dégâts visibles des surfaces et margelles (Essentiel)**

Depuis la plage, noter fissures, carreaux desserrés, margelles abîmées ou problèmes de liner et photographier leur emplacement. Ne pas entrer, vider ou sonder le bassin. L’observation ne détermine ni cause ni solidité structurelle.

☐ **Noter les défauts des passages et accès (Essentiel)**

Noter obstacles, mouvements visibles et marches, échelles ou prises abîmées. Ne pas charger un élément suspect pour le tester ; restreindre l’accès et demander une évaluation si nécessaire.

☐ **Noter les problèmes de drainage et des abords (Essentiel)**

Consigner érosion visible, eau stagnante, déplacement de murs de soutènement ou végétation gênante. Une visite ne révèle ni les conditions souterraines ni la cause des mouvements.

☐ **Consigner les problèmes de barrières et couvertures (Essentiel)**

Noter dégâts visibles ou défauts du contrôle d’accès et utiliser la checklist de sécurité pour les vérifications détaillées. Maintenir l’accès restreint si la protection est compromise.

☐ **Noter les problèmes visibles des grilles d’aspiration (Essentiel)**

Observer uniquement depuis le bord. Si une grille manque, est desserrée ou cassée, interdire l’entrée et appeler un professionnel. Si elle n’est pas visible, noter cette limite ; ne pas entrer ni retirer la grille.

Observer les équipements accessibles

☐ **Consigner le niveau et la clarté visible de l’eau (Essentiel)**

Photographier le niveau et toute limite de visibilité. Une observation ne diagnostique pas une fuite et ne prouve pas la qualité sanitaire ; utiliser la checklist d’entretien pour la chimie.

☐ **Noter l’état visible des appareils et canalisations (Essentiel)**

À distance sûre, noter humidité, carters abîmés, fuites apparentes ou bruit inhabituel d’équipements déjà en marche. Ne pas ouvrir de récipients sous pression, démonter les appareils ou redémarrer un système arrêté.

☐ **Signaler les problèmes visibles du chauffage (Si applicable)**

Si un chauffage de piscine ou une pompe à chaleur est installé.

Consigner dégâts ou anomalies visibles autour du chauffage accessible. Ne pas retirer les panneaux, allumer le chauffage ni tester les raccords de gaz ; faire intervenir un professionnel en cas de doute.

☐ **Signaler les dégâts électriques ou d’éclairage visibles (Essentiel)**

Rester loin des fils exposés et appareils abîmés. Ne pas ouvrir les tableaux ni tester liaison équipotentielle, terre ou protections. Faire évaluer installation et éclairage par un professionnel qualifié.

Documenter le suivi

☐ **Lister observations, limites et questions (Essentiel)**

Pour chaque observation, noter lieu, photo, responsable et échéance. Distinguer l’observé du non testé ou inaccessible. Une case cochée ne constitue pas une appréciation du composant.

☐ **Organiser l’évaluation et consigner le résultat (Essentiel)**

Confier les points non résolus aux professionnels adaptés et conserver rapports et preuves de réparation. Un rendez-vous pris ne résout pas un danger ; maintenir les restrictions nécessaires jusqu’à correction.

Notes / tâches supplémentaires
